

**SÉANCE MENSUELLE DÉLOCALISÉE
DU MERCREDI 20 MAI 2026
À SAINT-PIERRE-DES-CORPS**



Pour la traditionnelle séance délocalisée du mois de mai, nous vous proposons cette année de nous intéresser au patrimoine ferroviaire de Saint-Pierre-des-Corps. Nous commencerons par la visite du chantier de restauration de la locomotive Pacific 231 et de son tender. Cette locomotive, emblème de la ville de Saint-Pierre-des-Corps, a été exposée sur une place de la commune à partir de mai 1974. Très endommagée par les intempéries, elle est prise en charge par l'association AAATVSPDC, qui la restaure depuis décembre 2013.

À la suite de cette visite, nous assisterons à une conférence animée par notre collègue de la SAT, Mme Michèle Renaud, qui nous fera profiter de ses compétences professionnelles.

Étant donné la proximité des lieux, nous vous proposons de vous y rendre individuellement. Pensez au co-voiturage !

Michèle Boileau (*Commission Excursions*) Tél. 06 7000 3000

Programme

- 14 h Rendez-vous au siège de l'AAATVSPDC, 16 rue de la Pichotière à Saint-Pierre-des-Corps, pour la visite de l'atelier de restauration de la locomotive Pacific 231.
- 16 h Rendez-vous à la Bibliothèque Municipale, rue Henri Barbusse à Saint-Pierre-des-Corps, pour la conférence « **De la vapeur à l'électronique dans l'industrie ferroviaire en Touraine** » animée par Mme Michèle Renaud.



**COUPON D'INSCRIPTION À LA SÉANCE DÉLOCALISÉE
DU MERCREDI 20 MAI 2026 À SAINT-PIERRE-DES-CORPS**

À adresser **avant le lundi 18 mai 2026** à : Commission Excursions SAT,
37 avenue André-Malraux, 37000 Tours

Je soussigné(e).....Mobile.....

Courriel.....

Réserve, pour la **séance délocalisée du mercredi 20 mai 2026 à Saint-Pierre-des-Corps** (2 places maxi) places à **10 €** par personne.

Montant du règlement €

Je joins un chèque de..... € établi à l'ordre de la SAT

À..... Le Signature

**LES INSCRIPTIONS (2 AU MAXIMUM PAR ADHÉRENT) SE FERONT DANS L'ORDRE D'ARRIVÉE DES COUPONS-RÉPONSES.
EN CAS DE DÉSISTEMENT, DANS LES DIX JOURS PRÉCÉDANT LA SORTIE, AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUÉ.**